



**Commune de Montivilliers**

**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du  
Parc Jardin de la Sente rivières**

**Démarrage du projet – 12 mai 2022**

**Groupement Atelier CEPAGE  
Fish Pass – AREA Conseil**



# Présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Mandataire : Atelier CEPAGE : Conception Etudes Paysage et Génie écologique, Fish Pass et AREA Conseil



Atelier CEPAGE : un maître d'œuvre **spécialisé en renaturation**, valorisation d'espaces naturels, aménagement de site sensible

Réf Angers

réf La Rochelle

Réf Var



# Les principaux enjeux du site

\*un fort **potentiel de zone humide**, plus combattu que valorisé aujourd'hui

\*Une **promenade** le long de la Lézarde très **enclavée** et un **site segmenté**

\*Un **terrain assez anthropisé** en l'état

\*La promenade de la Sente des rivières avec une **forte pression de la fréquentation**

\*Un site avec de **fortes contraintes** (PPRI, SPR, Enveloppe zones humides...)



# Zoom sur l'intérieur du site aujourd'hui



# Zoom sur le site vu depuis la promenade de la Sente des rivières



# Les grands principes du projet

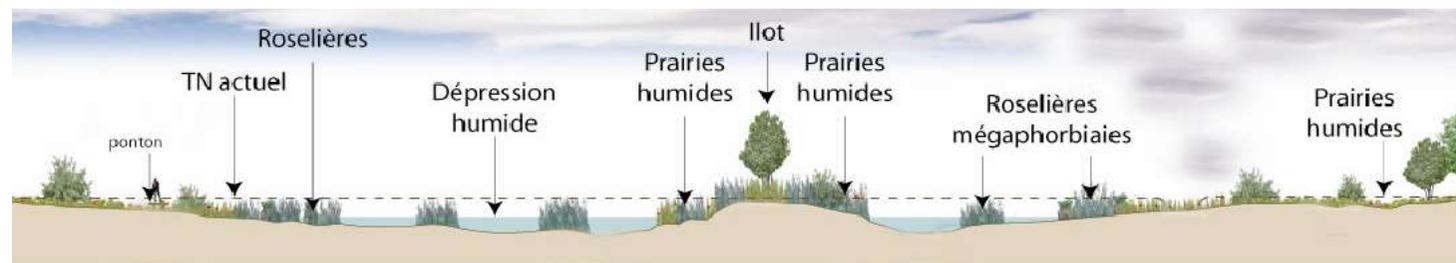
- \*la création d'une **grande zone humide** en lien avec la nature du site et la constitution d'une diversité de milieux naturels complémentaires
- \*la création de **jardins potagers en haut de versant et de façon maîtrisée**
- \*des équipements de **jeux et sportifs sur le thème de la nature et de l'histoire** du site
- \*des **cheminements** qui trouvent un **équilibre entre une bonne desserte du site** et la préservation de zones de **tranquillité pour la faune**
- \*une promenade et des équipements **accessibles aux personnes en situation de handicap**
- \*Une **trame verte, bleue et noire renforcée** et une **gestion écologique du site**

# La création d'une grande zone humide

\*un **renforcement de la biodiversité** s'inspirant des potentialités du site et des **milieux déjà en germe**

\*Les « Miroirs aux libellules », des milieux favorables notamment pour les **oiseaux, les batraciens et les libellules**

\* Des zones humides, les milieux naturels les plus riches et **les plus menacés/ Des pièges à carbone**

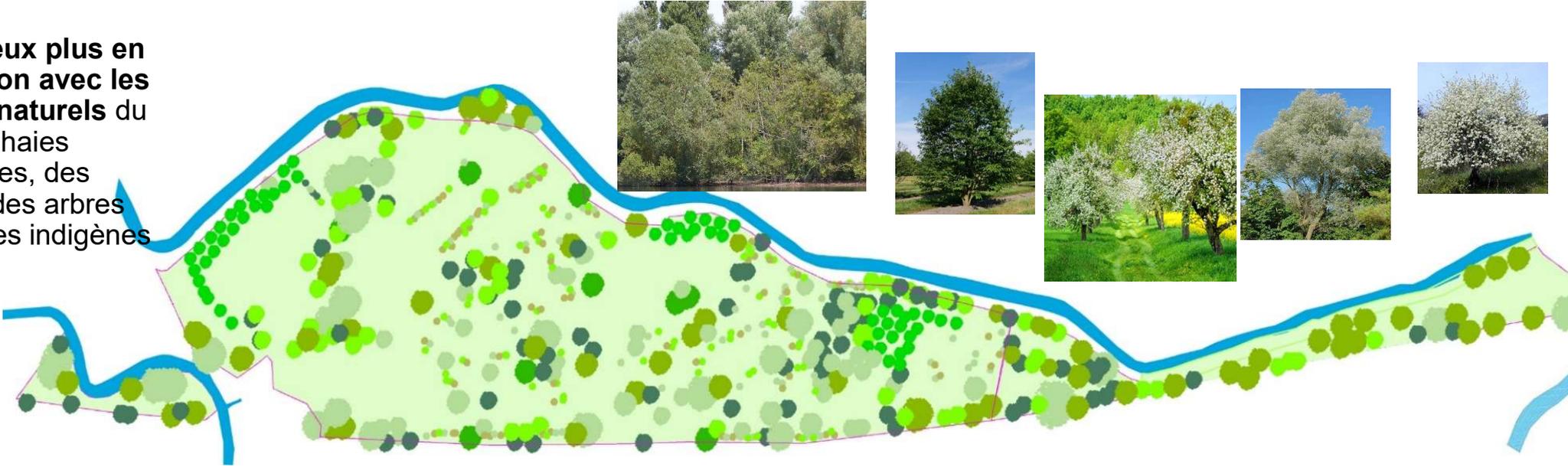




# Le renforcement de la biodiversité du site et des réseaux biologiques (prairies mésophiles, fraîches, pâturées)



**Des ligneux plus en adéquation avec les habitats naturels du site : des haies champêtres, des vergers, des arbres d'essences indigènes**

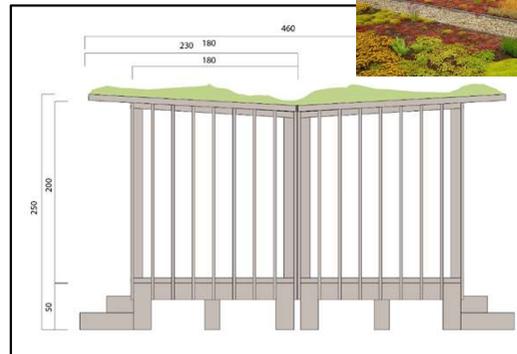


**Des haies champêtres supports de biodiversité**



# Des jardins potagers conviviaux et maîtrisés

- \*des parcelles positionnées en **haut de versant**,
- \* une zone de **transition avec des vergers**
- \*un **autre ensemble** à l'Est hors **zone humide**
- \* **des cabanes de jardin** sur-élevées, transparentes et avec toit végétalisé nécessaires / PPRI



# Des aires de jeux sur le thème de la nature et de l'histoire du site





# Des aires de jeux inclusives



## Des aires de détente bien réparties sur le site



# Des parcours sportifs pour enfants et adultes



**dont seniors**



# Des modules seniors intégrés dans le parcours et un parcours inclusif



# Accessibilité du parc à toutes les formes de handicaps et pour différentes activités

## \*Accessibilité des chemins et pontons



## \*Des parties de jardins potagers accessibles et de la médiation animale



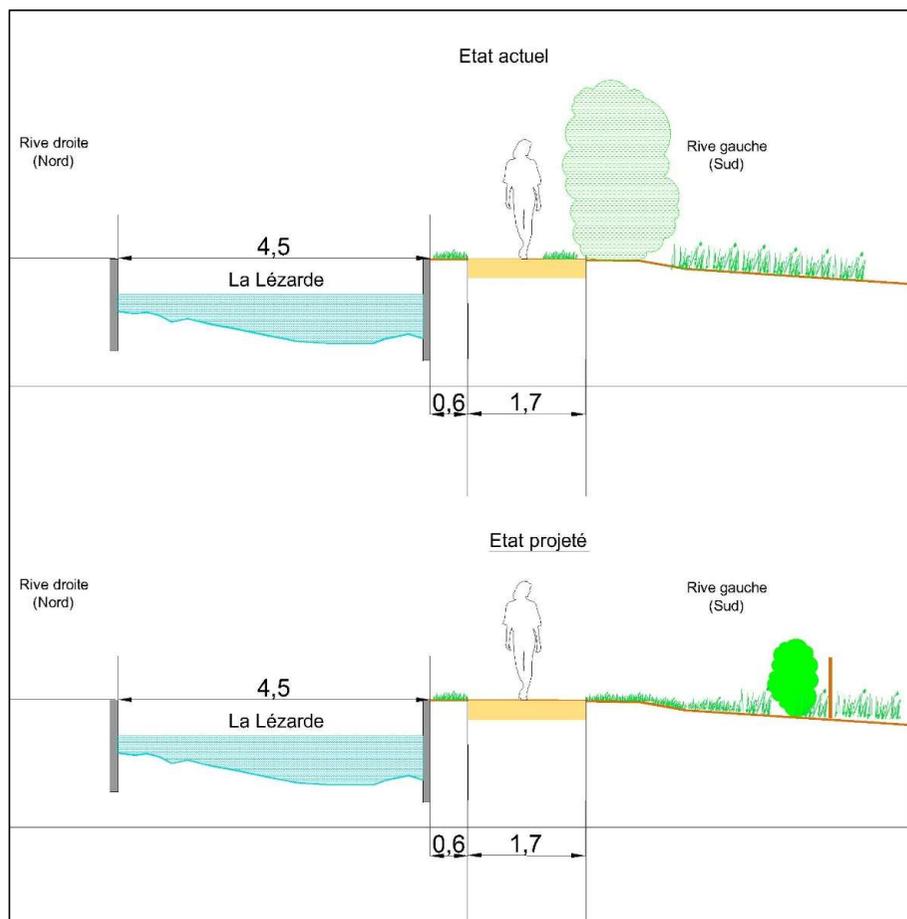
## Des accès intégrant le site dans son environnement...



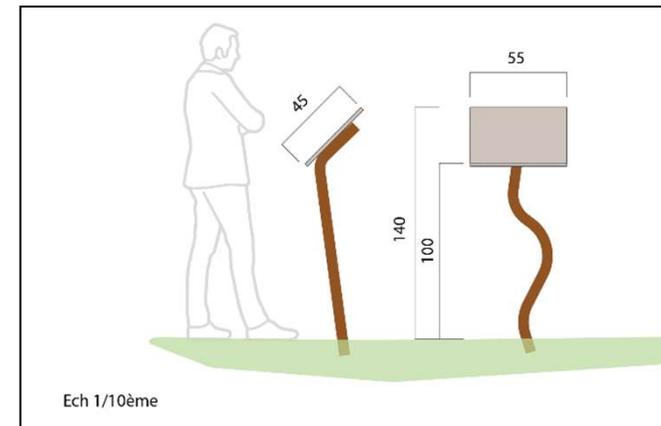
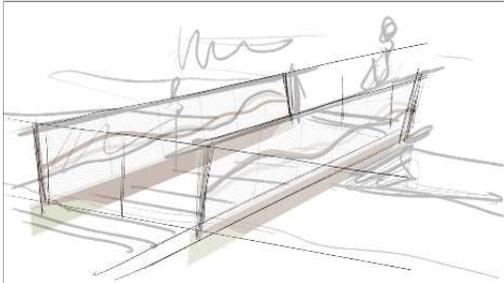
# Des cheminements trouvant un équilibre entre accès à la promenade et préservation des milieux naturels



# Une mise en valeur de la Sente des rivières



# Des ouvrages et du mobilier identitaires



# Un parcours pédagogique sur le thème de la nature et de l'histoire



**Gestion des zones humides** dans les parties sans éco-pâturage :  
\*Arrachage des recrues forestiers  
\*Faucardage de la roselière



**La possibilité de créer des enclos :**  
\*De 7 800 m<sup>2</sup> à 12 000 m<sup>2</sup>  
\*Eviter le surpâturage  
\*Contrôler les clôtures



# Ou une gestion avec un berger itinérant et des animations avec les enfants



**Le site  
avant**



**Le site  
après**



# ATELIERS PARTICIPATIFS

EN LIEN AVEC LA CRÉATION  
D'UN PARC JARDIN

sente des rivières

## ATELIER JARDINS POTAGERS

Vendredi 20 mai 2022 à 19h

📍 Préau de l'école Victor Hugo

## ATELIER PANNEAUX PÉDAGOGIQUES

Lundi 23 mai 2022 à 18h30

📍 Centre social Jean Moulin

Sur inscription : [projet-sentedesrivieres@ville-montivilliers.fr](mailto:projet-sentedesrivieres@ville-montivilliers.fr)



**Mairie de Montivilliers**  
Place François Mitterrand 76290 Montivilliers  
Tél. 02 35 30 28 15

VILLE-MONTIVILLIERS.FR



## Synthèse réunion publique – création d'un Parc jardin-sente des rivières

L'objectif de cette réunion est double :

- Présenter le projet d'aménagement du Parc jardin de la sente des rivières,
- Impliquer les habitantes et habitants.

Cette synthèse rassemble les éléments relatifs aux thèmes abordés ainsi que les réponses apportées.

Près de 60 personnes ont participé à cette réunion publique.

- **Le calendrier des travaux**

**Réponse M. Le Maire** : Il y avait un bail signé jusqu'au premier avril. J'annonce ce soir que dès lundi, les équipes de l'entreprise Balbiano arrivent pour évacuer les déchets. Concernant les modalités, un référent sera désigné et ses coordonnées mises dans la boîte aux lettres des riverains. D'autre part, M. Le Maire rappelle que lorsqu'une entreprise intervient, il y a un constat d'huissier et une obligation de remettre en état la voirie.

**Entreprise Balbiano** : Nous avons déjà travaillé dans l'impasse, il y aura le minimum de camions nécessaire. Ce sont des horaires de travaux classiques. Une rotation des camions sera faite avec chef de fil pour évacuer les déchets. Un tri sera fait en amont.

- **Les modalités au sein du Parc jardin**

**Réponse MOE** : A sa création, la largeur de la sente était de 2,50 m. Petit à petit elle a été réduite. On va essayer de retrouver la plateforme initiale. Elargir davantage serait permettre aux vélos une prise de vitesse pour se retrouver dans un goulet d'étranglement. S'il il y a beaucoup de piéton, les cyclistes ne choisiront pas ce lieu, les flux se réguleront.

D'autre part, la réglementation ne permet pas d'élargir au-delà des 2,5m.

**M. Le Maire** : La réflexion sur la présence ou non des vélos sur site sera reposée pour permettre que chaque usager y vienne avec plaisir.

- **Le Parc jardin, une zone inondable**

**M. Le Maire** : Personne n'oublie les inondations qui ont affecté notre ville en 2003 et nous savons que la météo est imprévisible (2 août, pluie millénaire). Depuis 2003, il n'y a pas eu d'inondation sévère à cet endroit. Il y a eu plusieurs bassins, ouvrages hydrauliques de créés. En cas de pluie, le bassin témoin est Calois.

**Réponse MOE** : On travaille en collaboration avec un Bureau d'Etude spécialisé qui a vu les photos des inondations transmises par la Communauté Urbaine. Le parc jardin ne pourra pas devenir un site de stockage. Tout ce qui se déverse du bras supérieur va charger le bras inférieur de la rivière. La situation ne sera pas modifiée, je ne pense pas que le site soit propice à faire cela. Peut-être à faire plus en amont.

- **Les aspects techniques**

**Réponse MOE :** Concernant les ragondins, pas de gros terriers découverts. Si prise d'eau incontrôlées, elles seront bouchées. Un système de sécurisation des prises d'eau sera mis en place avec un système de clé.

**M. Le Maire :** La Communauté urbaine est associée et valide les prises d'eau.

- **Les jardins familiaux**

**M. Le Maire :** Cela peut être géré en régie, par la ville mais l'idée d'une association, avec un règlement clair ne serait peut-être pas mal. Il y aussi la formule des jardins partagés comme les jardins de la Belle-Etoile, cette option pourrait-être envisagée. La proximité entre le centre-ville et le futur Parc jardin peut toucher de nouveaux jardiniers.

**Réponse MOE :** Pour les cabanes de jardins, l'idée c'est de faire un prototype, on réunit les gens, on regarde comment cela fonctionne, mise en consultation, ensuite fabrication en masse correspondant aux souhaits des habitants.

- **Biodiversité : Faune, Flore**

**Réponse MOE :** Il y aura plus d'arbres après l'aménagement qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a des résineux, non typiques d'une zone humide. Il y aura des aulnes, de merisiers, des frênes, des aubépines. Une zone de nidification a été protégée. Il faut voir plus large que les canards, il y aura un travail de pédagogie.

Les moustiques, sont souvent dans les eaux usées et les eaux pluviales, aussi dans les milieux tamponnés. Les meilleurs consommateurs sont les libellules et les chauves-souris. Il est prévu de planter des iris qui sont des plantes de phyto remédiation.

**Intervention LPO :** Cette zone humide va attirer de nombreux oiseaux. Il peut être intéressant de mettre un hôtel à hirondelles.